

## Auto-déclaration :

### Autonomie du travail de diplôme et statut d'auteur (paternité)

(Sur la base du chiffre 8.1 de la directive sur le règlement de l'EPS de directeur et directrice d'institution sociale et médico-sociale). A remettre au secrétariat des examens en même temps que le travail de diplôme.

<b>Auteur(e)</b>	
	Numéro AVS :
Prénom :	Nom :
Adresse :	Pays/CP/Lieu :

<b>Travail de diplôme</b>	Date d'établissement :
Titre :	
Nombre de caractères <sup>1</sup>	

<b>Déclaration personnelle</b>	
Lors de l'élaboration de mon mémoire de diplôme, j'ai été conseillé par :	
Je déclare par la présente que	
- j'ai conçu de manière autonome le travail de diplôme soumis pour l'examen professionnel supérieur et que je l'ai rédigé seul(e),	
- toutes les citations directes et indirectes (y compris tableaux, graphiques et figures) apparaissant dans ce travail de diplôme sont identifiées en tant que telles et munies d'une indication précise de leurs sources.	
Lieu, date:	Signature

---

<sup>1</sup> Espaces compris de la partie centrale (sans la page de titre, la table des matières, la bibliographie et l'annexe)